République Française – Département des Vosges – Arrondissement d'Epinal

**Mairie de DOGNEVILLE – 211, Grande Rue 88000 DOGNEVILLE**

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICPAL
## Séance ordinaire du 05 juin 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, **le neuf avril deux mil vingt-six à dix-huit heures --- minutes**, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe LE NEURÈS, maire.

| | Présent | Absent | A donné pouvoir à |
|---|---|---|---|
| AYAD-LYNDE Catherine | X | | |
| BECHERT Jean-Marie | | X | Christophe LE NEURÈS |
| CLAUDE PITET Mireille | X | | |
| CLERC Camille | X | | |
| CLERC Pauline | X | | |
| CONRAUD Sophie | X | | |
| DOUTRES Bernard | X | | |
| DUMAS Laurent | X | | |
| FALIGUERHO Anna | X | | |
| LE COUSTUMIER Fanny | X | | |
| LE NEURÈS Christophe | X | | |
| MANGEARD Bernard | | X | Anna FALIGUERHO |
| MATHIEU Hélène | X | | |
| MIQUEL Thierry | X | | |
| MOREL Alexandre | X | | |
| POIROT Geoffrey | X | | |
| TRIBOULOT Vincent | X | | |
| WEITMANN François | X | | |
| ZEYBEK Céline | | X | Fanny LE COUSTUMIER |

| **Nombre de conseillers** | |
|---|---|
| Elus : | 19 |
| En fonction : | 19 |
| Présents : | 16 |
| Votants : | 19 |

| **Date de la convocation** |
|---|
| 1er juin 2026 |

| **Secrétaire de séance** |
|---|
| François WEITMANN |

Ordre du jour :

Désignation d'une secrétaire de séance.
Approbation du procès-verbal de la précédente séance.
Informations sur des décisions prises dans le cadre des délégations.

INSTITUTIONS

1. Elections Sénatoriales, désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants.
2. Commission Communale des Impôts Directes – C.C.C.I.D.
3. Commission de contrôle des listes électorales.

CONVENTIONS ET DELIBERATIONS

4. ENEDIS : Convention de servitude pour des ouvrages souterrains.
5. ONF : Programme d'actions pour l'année 2026.
6. Centre de Gestion des Vosges : Convention Cadre Unique.

RESSOURCES HUMAINES

7. Contrat emploi été.
8. Emplois au service « Technique ».
9. Création de poste au service « Périscolaire ».
10. Actualisation du tableau des effectifs.
11. Règlement intérieur du service « Périscolaire » 2026/2027
12. Règlement intéreur du Conseil Municipal.

ASSOCIATIONS

13. Conventions avec les associations.

DIVERS

14. Vente de terrain.
15. Droit de Préemption Urbain (D.P.U.).
16. Verso Energy : PROJET Ep'HyNE.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur François WEITMANN est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2026 n'a fait l'objet d'aucune observation et a été approuvé à l'unanimité.

**COMMUNICATION DE DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS :**

**Signature de devis d'un montant de :**

- **11.010 € HT** avec l'entreprise VOIRIN TP pour des travaux d'aménagement d'un talus Rue des Prés.
- **4.350 € HT** avec l'entreprise VOIRIN TP pour la réalisation d'un chemin d'accès à la parcelle de l'aérodrome.
- **822,- € HT** avec l'entreprise V-TECH ELECT pour des travaux électriques à la mairie.
- **640,- € HT** avec la société NATURAPI pour l'achat de 20 pièges à frelons.
- **2.730 € HT** avec l'Atelier du Métal pour la réalisation d'une barrière au chemin d'accès de la parcelle de l'aérodrome.

## ***Point 1 : Elections Sénatoriales, désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants.***

Selon l'article L.2121-2 du CGCT, pour les communes dont l'effectif de conseillers est de 19 membres, le nombre de conseillers délégués titulaires est de 5 et le nombre de délégués suppléant est de 3.

Il a été procédé à l'élection des différents délégués selon la procédure règlementaire imposée par les services de l'Etat. Il s'agit d'un scrutin de liste unique compte tenu de l'élection municipale (1 liste).

Ont ainsi été désignés :

- Délégués titulaires :
  - Christophe LE NEURÈS
  - Anna FALIGUERHO
  - François WEITMANN
  - Sophie CONRAUD
  - Thierry MIQUEL
- Délégués suppléants :
  - Fanny LE COUSTUMIER
  - Bernard DOUTRES
  - Mireille CLAUDE PITET

## ***Point 2 : Commission Communale des Impôts Directes – C.C..I.D.***

La Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) est constituée selon les prescriptions définies à l'article 1650 du Code général des Impôts.
Madame la Première Adjointe en rappelle les dispositions, les conditions d'accès et ses missions.
Ainsi, une liste comprenant 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants a été présentée à l'assemblée et après en avoir délibéré, à l'unanimité, a été acceptée.
Cette liste sera ensuite transmise à l'Administration qui désignera, parmi les noms transmis dans chaque catégorie, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

## ***Point 3 : Commission de contrôle des listes électorales.***

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner les nouveaux membres de la commission de contrôle des listes électorales.
Pour notre commune qui n'a eu qu'une seule liste, la commission est composée :

- D'un conseiller municipal titulaire et un suppléant.
- D'un délégué de l'Administration titulaire et un suppléant.
- D'un délégué du Tribunal judiciaire titulaire et un suppléant.

Après avoir entendu les missions dévolues à cette commission et pris connaissance des propositions faites, le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné :

- Camille CLERC, conseillère municipale titulaire et Jean-Marie BECHERT, conseiller suppléant.
- Agathe FREMIOT, déléguée de l'Administration titulaire et Maryvonne FISCHER, suppléante.
- Thierry AUBRY, délégué du Tribunal judiciaire titulaire et Marie-Chantal SCHNEIDER, suppléante.

## ***Point 4 : ENEDIS : Convention de servitude pour des ouvrages souterrains.***

ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle AN n° 118 à la suite de l'autorisation donnée par le conseil municipal réuni le 04 mars 2026 et concrétisée par la rédaction d'un acte authentique. Cependant, cette ligne traverse également la parcelle AN n° 112. Afin de d'actualiser ce document en raison de l'ajout de cette parcelle AN 112, il convient de régulariser l'acte authentique.
***Voté à l'unanimité.***

## ***Point 5 : ONF : Programme d'actions pour l'année 2026.***

Monsieur Vincent TRIBOULOT, Conseiller municipal en charge de la forêt, expose à l'assemblée la proposition de travaux à effectuer en forêt communale par l'ONF.
***Voté à l'unanimité.***

## ***Point 6 : Centre de Gestion des Vosges : Convention Cadre unique.***

Madame Anna FALIGUERHO informe l'assemblée que depuis le 27 mars 2026, le Centre de Gestion des Vosges propose aux collectivités, d'accéder à 21 prestations facultatives en gestion des ressources humaines, sans engagement, au moyen de la signature de la convention cadre unique, qui a été détaillée à l'assemblée.
***Voté à l'unanimité.***

## ***Point 7 : Contrat emploi été.***

Madame la Première Adjointe informe l'assemblée que la commune fera appel au Centre de Gestion des Vosges, au moyen de la convention précédemment validée, pour le recrutement d'un emploi saisonnier au sein du service technique pour une période de près de deux mois, cela afin de pallier l'absence estivale d'agents.

## ***Point 8 : Emplois au service techniques.***

Madame Anna FALIGUERHO rappelle à l'assemblée que le service technique a connu, depuis quelques temps, plusieurs mouvements de personnel titulaires.
Une phase de recrutement a été lancée et des candidatures ont été retenues. Cependant, celles-ci n'étant pas issues de la fonction publique, il a été convenu de signer avec elles, des contrats à durée déterminée dans un premier temps, avant que ceux-ci ne se transforment, du fait de leur durée, en contrats à durée indéterminée.

## ***Point 9 : Création de poste au service « Périscolaire ».***

Madame Anna FALIGUERHO rappelle à l'assemblée la nécessité de disposer d'un poste d'encadrant pour notre accueil de loisirs périscolaire compte-tenu des effectifs de notre structure mais aussi pour se mettre en conformité vis-à-vis de la règlementation en la matière. D'autre part, souhaitant développer plus largement la politique jeunesse communale, le recrutement d'un tel profil s'avère tout à fait adéquat.
Idéalement, la prise de poste est souhaitée pour la prochaine rentrée 2026/2027.
Ainsi, il est proposé à l'assemblée de créer un poste de Coordinateur/trice Jeunesse à temps complet ouvert aux grades d'Animateur, d'Adjoint d'animation principal de 2ème et 1ère classe et Animateur principal de 2ème et 1ère classe.
***Voté à l'unanimité.***

## ***Point 10 : Actualisation du tableau des effectifs.***

Compte-tenu des recrutements annoncés et de la création de poste votée précédemment, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.
***Voté à l'unanimité.***

## ***Point 11 : Règlement intérieur du service « Périscolaire » 2026/2027***

Comme chaque année, il convient d'actualiser le règlement intérieur du service périscolaire. Les principales modifications portent sur les tarifs et les délais de réservation.
***Voté à l'unanimité.***

## ***Point 12 : Règlement intérieur du conseil municipal***

Monsieur François WEITMANN donne lecture à l'assemblée des principales dispositions du nouveau règlement intérieur du conseil municipal et répond aux observations formulées.
***Voté à l'unanimité.***

## ***Point 13 : Conventions avec les associations***

Madame Mireille CLAUDE PITET présente à l'assemblée la convention réactualisée concernant la mise à disposition aux associations des différents biens appartenant à la commune. Cette convention sera signée par chaque président d'association lors d'une rencontre avec Madame l'Adjointe.

L'association "les scouts et guides de France" vont, à partir du 01 septembre 2026, utilisé l'ancien bâtiment périscolaire. Une convention sera également signé entre Monsieur le Maire et l'association. Une participation aux frais d'entretien et d'électricité sera alors demandée.

***Voté à l'unanimité.***

## ***Point 14 : Informations relatives aux ventes de terrains par la Commune***

- Signature d'un acte de vente à l'office notarial de Maître Jordane GUILLAUME – SUSINI à Epinal pour la parcelle cadastrée Section AD n° 84 située 219 rue de Brunôve d'une surface de 0,53 ares.
- Signature d'un acte de vente à l'office notarial GOURBEYRE, GANTOIS-VILLEMIN, DEMARD et THOMASSIN à Epinal pour la parcelle cadastrée Section AO n° 173 située 81 Impasse des Tombois d'une surface de 7ares 35centiares.

## ***Point 15 : Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)Droit de Préemption Urbain (D.P.U.)***

Monsieur le Maire fait lecture des transactions d'urbanisme dans lesquelles le droit de préemption communal est requis.

## ***Point 16 : Verso Energy, Projet Ep'HyNE***

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création prochaine d'une unité de capture de $CO^2$ et de production de carburant d'aviation durable, sur l'écoparc de Chavelot. Un échange avec l'assemblée s'en est suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55
Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

---

VU par Nous, Christophe LE NEURÈS, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le XX septembre 2026 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884, au lieu et place de celui affiché le 07 mai 2026.

A Dogneville, le 4 septembre 2026
Le Maire,
Christophe LE NEURÈS